



CONF/PRES/SPEECH(2019)06

Discours d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, au Forum de Lisbonne le 25 novembre 2019

Madame la Présidente de l'Assemblée Parlementaire, Monsieur l'Ambassadeur de l'Espagne, Madame la Présidente de la Chambre des Région du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, Excellences, Madame, Messieurs les élus, chers représentants de la société civile, chers représentants des médias, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais remercier le Centre Nord-Sud de tous nous réunir ici en tant que quadrilogue du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre de l'Agenda 2030, le développement durable englobe trois dimensions interreliées et d'égale importance, à savoir les dimensions juridique, économique, environnementale et sociale. Ces dimensions font partie intégrante de la démocratie. Elle est basée sur l'état de droit et les droits humains, et elle est rendue vivante par les citoyennes et les citoyens, disponibles et en capacité à se former une opinion critique, en toute indépendance.

La Convention européenne des droits de l'homme complétée par la Charte sociale européenne révisée montre que les droits humains ne peuvent se réaliser pleinement que dans un contexte de justice sociale. La jurisprudence de la Cour, les décisions et les conclusions du Comité européen des droits sociaux devraient être davantage prises en considération lors de la conception des mesures de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) par les Etats membres. Le système de réclamations collectives qui permet de réclamer des droits pour des groupes sociaux marginalisés montre où les problèmes systémiques persistent, mais avant tout constitue un mécanisme exemplaire de dialogue entre l'Etat et les ONG.

Le Conseil de l'Europe répond à la montée des problèmes globaux. Au niveau politique et juridique, en ouvrant les conventions et les traités du Conseil de l'Europe aux pays des hémisphères nord et sud et en invitant les pays du sud à la ratification, le Comité des Ministres donne une impulsion politique pour élargir l'espace juridique commun dans des domaines divers tels que : la contrefaçon des produits médicaux menaçant la santé publique, la fiscalité, la cybercriminalité et la protection des données personnelles. L'intérêt et l'adhésion de ces pays à ces traités sont un indicateur de la pertinence des normes établies par le Conseil de l'Europe et un facteur de réussite pour l'ensemble du système basé sur les conventions et sur le multilatéralisme. Cependant, nous savons bien que la ratification n'est qu'un premier pas. La mise en œuvre de ces traités nécessite une expertise technique et une assistance qui tiennent compte du contexte et des ressources du pays concerné. Le Centre Nord-Sud joue un rôle inédit, en accompagnant les pays du voisinage du Conseil de l'Europe dans la mise en place des normes relatives aux droits humains, à l'état de droit et à la démocratie. Il pourrait élargir ses capacités et son spectre géographique

en établissant des relations de travail avec tous les Etats qui ont ratifié les traités du Conseil de l'Europe dans les différents domaines.

Quant aux défis liés à la gouvernance mondiale, il nous semble nécessaire de travailler la cohérence du cadre juridique, des décisions prises et des avis juridiques émis par les institutions intergouvernementales. Vu ma fonction et les acteurs que je représente - la société civile - il me semble essentiel de penser à l'élaboration et à la réception de ces décisions et des avis. Leur cohérence renforcerait la crédibilité des organisations intergouvernementales auprès des citoyens et la confiance à l'égard des institutions publiques. On connaît l'intime imbrication entre processus complexe de décision et communication. Cependant, la communication n'est pas une simple publicité, la présentation ou une condition finale de la décision. L'engagement de la société civile, des citoyennes et des citoyens aux prises avec les décisions politiques est essentiel pour que les institutions publiques et leurs décisions gagnent en légitimité démocratique et pour que la confiance réciproque s'installe. Là aussi, le Conseil de l'Europe s'est montré précurseur en la matière, en adoptant en 2017 les lignes directrices sur la participation civile aux décisions politiques. Par la suite, en octobre dernier, la Conférence des OING et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ont adopté chacun la version révisée du Code de bonne pratique pour la participation civile. La participation civile permet de contribuer à l'objectif 16 du développement durable visant à promouvoir les sociétés pacifiques et inclusives et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Le fonctionnement des institutions multilatérales est par nature « loin » du public. Ces institutions sont donc les plus exposées aux critiques du déficit démocratique. En faisant coexister en son sein deux mécanismes participatifs de la société civile : le statut participatif octroyé aux OING duquel émane la Conférence des OING et le co-management entre les représentants des Etats et les organisations de la jeunesse, le Conseil de l'Europe montre un exemple unique à l'échelle mondiale.

Les OING, dans leur diversité, sont des acteurs démocratiques à part entière. La Recommandation 2007(14) et la Résolution 2016(3) du Comité des Ministres rappellent que « le développement et le renforcement de la coopération entre les OING et le Comité des ministres et ses organes subsidiaires, ainsi qu'avec l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sont à l'origine du «quadrilogue» qui, au sein du Conseil de l'Europe, constitue une expression du pluralisme démocratique et un élément essentiel pour la poursuite du développement d'une Europe des citoyennes et des citoyens ». Nous devons poursuivre à travailler au plus près de la réalité des acteurs pour soutenir la délibération et la participation démocratique, fondements de la démocratie.

La Conférence des OING travaille sur des sujets directement liés aux objectifs du développement durable dont : 1- pas de pauvreté, 3 – bonne santé et bien-être, 4 – éducation de qualité, 5 – égalité entre les sexes, 10 – inégalités réduites 11 – Villes, communes durables 13 – lutte contre les changements climatiques, 16 – paix, justice et institutions efficaces 17 partenariats pour la réalisation de ces objectifs. Nous aurons l'occasion d'approfondir cela dans l'atelier que la Conférence des OING a proposé pour cet après-midi.

L'année dernière, en s'appuyant sur la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et en collaborant avec plusieurs membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, nous avons commencé un travail sur le rôle des femmes dans la résolution des conflits. Les femmes sont les principales victimes civiles des conflits, elles n'ont souvent aucun moyen de les prévenir, sont très rarement représentées dans le processus de négociation et ont un rôle marginal dans le processus de reconstruction et de réconciliation

postérieur aux conflits. Le développement ne peut pas avoir lieu sans la paix et la paix sans un développement équitable. La situation post conflits et les processus de paix sont donc inscrits dans notre agenda proche.

Si on considère l'écosystème de la gouvernance et le développement non pas seulement en termes de structures, mais également de processus politiques basés sur les interactions, les jeux d'influences entre les parties impliquées, la conférence des OING est un lieu où les coalitions et les alliances entre les OING peuvent se former sur les sujets transnationaux (comme la migration). Comme l'ensemble de cet écosystème de gouvernance mondiale, le secteur de la société civile est également en train de se transformer, parfois en subissant des mesures restrictives, parfois sous impulsion de la mobilisation citoyenne elle-même. Nous essayons de veiller et de promouvoir un environnement constructif pour le développement de la société civile dans toute sa diversité en accord avec les normes du Conseil de l'Europe. A cet égard, en février 2020, nous allons organiser un événement à l'occasion de la journée internationale des OING, durant lequel nous allons procéder à une analyse des transformations du secteur de la société civile en tenant compte de sa dimension transnationale.

Pour conclure, les liens et la prise en compte réciproques des activités menées par le Conseil de l'Europe et les Objectifs de Développement Durable devraient être renforcés. Grâce au quadrilogue, le Conseil de l'Europe peut apporter une contribution qui inclut, depuis son élaboration, des intérêts de différents types d'acteurs représentés dans le système mondial, y compris la société civile. Cette contribution donne au Conseil de l'Europe une facilité pour donner la parole à certains groupes qui sont largement ou totalement exclus du débat politique, principe qui m'est particulièrement cher.

Je vous remercie de votre attention